



# CAP ACCOMPAGNANT EDUCATIF PETITE ENFANCE (EN 1 AN) UFA SAINT REMI AMIENS

## • PUBLIC

Ce Certificat d'Aptitudes Professionnelles est accessible aux personnes titulaires d'un diplôme de niveau 3 car il se déroule sur une seule année de formation.

## • PRÉREQUIS

Maîtrise des savoirs faire de base liés au domaine professionnel

## • MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS

Entretien et signature d'un contrat d'apprentissage.

Délais : article L.6222-12 du code du travail : « La date de début de la formation pratique chez l'employeur ne peut être postérieure de plus de trois mois au début d'exécution du contrat. »

## • OBJECTIFS PROFESSIONNELS

Au sein d'équipes regroupant des spécialités et des métiers divers, le titulaire de l'emploi couvert par le CAP Accompagnant Educatif Petite Enfance :

- Exerce ses activités auprès de l'enfant de moins de 6 ans dans le souci du respect de ses besoins, de ses droits et de son individualité
- Participe à la construction de l'identité et à l'épanouissement de l'enfant
- Etablit avec les parents et l'enfant une relation de confiance
- Créé les conditions nécessaires à un accueil et un accompagnement de qualité

## • PERSPECTIVES POST-FORMATION

- Insertion professionnelle dans les secteurs de la petite enfance
- Entrée en IFAP (Institut de Formation d'Auxiliaire de Puériculture), en école d'EJE (Educateur Jeunes Enfants)
- Accès au concours d'ATSEM (Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles)



# ORGANISATION DE LA FORMATION

## • MOYENS ET MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Approche théorique et pratique, contexte professionnel, retours d'expériences.

## • MODALITÉS D'ÉVALUATION

Contrôle en cours de formation et délivrance d'un diplôme

## • NOMBRE DE PARTICIPANTS

19 par groupe

## • DURÉE DE LA FORMATION

420 Heures de formation réparties en 12 semaines de 35 heures

## • TARIFS DE LA FORMATION

La formation est gratuite pour l'apprenti.e et pour son représentant légal (Article L.6211-1)

Le tarif de la formation est de 7000 € selon le décret n°2019-956 du 13 septembre 2019 « fixant les niveaux de prise en charge des contrats d'apprentissage ».

Le tarif de la formation est aligné sur le montant de la prise en charge de l'opérateur de compétences concerné. Il peut varier selon la convention collective dont dépend l'employeur de l'apprenti, et selon les besoins particuliers de celui-ci (complément de prise en charge pour les apprentis en situation de handicap). Zéro reste à charge pour l'entreprise du secteur privé.

Les employeurs du secteur public répondent à l'article L.6227-6 du code du travail : « Les personnes morales mentionnées à l'article L.6227-1 prennent en charge les coûts de la formation de leurs apprentis dans les centres de formation d'apprentis qui les accueillent (...) », à l'exception du secteur public territorial qui bénéficie du décret n° 2020-786 du 26 juin 2020 relatif aux modalités de mise en œuvre de la contribution du Centre national de la fonction publique territoriale au financement des frais de formation des apprentis employés par les collectivités territoriales et les établissements publics en relevant.

## • ACCESSIBILITÉ HANDICAP

Conditions d'accueil et d'accès des publics en situation de handicap :

- Locaux avec accès PMR (Rampes, ascenseur, Bâtis élargis)
- Aménagement aux examens
- Service handicap du CFA Jean BOSCO: handicap@cfajeambosco.fr

## • TAUX DE LA DERNIÈRE SESSION DE FORMATION

100 %

Taux d'obtention des diplômes

11,1 %

Taux d'interruption en cours de formation

35 %

Taux de poursuite d'études

90 %

Taux d'insertion professionnelle à 6 mois

## • VALEUR AJOUTÉE:

Pour un accompagnement de qualité, l'UFA de Saint--Rémi propose en plus de plateaux techniques récents ; un point écoute, une équipe pédagogique composée de professeurs « Education Nationale » et de professionnels.

## COORDONNÉES

UFA Saint-Rémi  
4 rue des sergents – BP 50603  
80006 Amiens cedex 1  
03.22.71.23.00



## EXPERT MISE EN RELATION SERVICE DÉVELOPPEMENT CFA DU SECTEUR :

Sophia Jandos – 06.74.17.74.82  
jandos.s@cfajeambosco.fr